

LA CHRONIQUE DU CEPED

Centre français sur la population et le développement

ISSN 1157-4186

Juillet-Septembre 1997, n° 26

CHANGEMENTS MATRIMONIAUX EN AFRIQUE

Dans les pays occidentaux et dans de nombreux pays en développement, le recul de la nuptialité des femmes a été le premier facteur de baisse de la fécondité, précédant le contrôle des naissances par les couples. Cette transition de la nuptialité s'étend-elle à l'Afrique subsaharienne qui débute, depuis peu, sa transition de la fécondité (voir *La chronique du CEPED* n° 18) ? Le mariage plus tardif des femmes y est-il associé à une diminution de la fécondité ? Va-t-il de pair avec d'autres changements dans la constitution des couples et des rapports entre conjoints ? Afin d'analyser, de manière systématique et homogène, pour l'ensemble des pays africains, l'évolution de la nuptialité et ses relations avec la fécondité, le CEPED s'est engagé, avec le soutien de l'AUPELF-UREF, dans la constitution d'une base de données informatique réunissant les informations issues de différents recensements et enquêtes nationales concernant la nuptialité et la fécondité. Les premiers résultats présentés ici mettent l'accent sur les changements qui s'opèrent dans l'entrée en union des femmes.

Mariage précoce pour les filles et presque généralisé pour les deux sexes, remariage rapide et quasi-systématique des femmes veuves et divorcées d'âge fécond, polygamie et écart d'âges souvent important entre les conjoints : les caractéristiques des régimes de nuptialité africains sont bien connues. Il existe cependant une grande variété de situations au sein du continent qui, dans les années 1960-1970, s'organisaient selon des schémas régionaux assez bien marqués. D'un côté, en Afrique de l'Ouest (et tout particulièrement au Sahel), les femmes se mariaient très jeunes (avant 17,5 ans en moyenne) et les hommes plus tardivement (après 26 ans en moyenne). Peu de personnes restaient définitivement célibataires et la pratique de la polygamie était répandue (un quart à un tiers des hommes mariés). À l'autre extrême, en Afrique australe, l'âge moyen au mariage était relativement élevé pour les deux sexes (entre 20 et 23 ans pour les femmes, entre 26 et 30 ans pour les hommes), le célibat définitif (supérieur à 5 %) n'était plus tout à fait négligeable et la polygamie était rare. Entre ces deux schémas, des situations intermédiaires étaient relevées dans les pays d'Afrique du Nord, du Centre et de l'Est,

caractérisées par un âge au mariage plus jeune pour les hommes et supérieur à celui d'Afrique de l'Ouest pour les femmes ; le célibat définitif y était rare et la polygamie peu fréquente (depuis longtemps inférieure à 5 % des unions masculines en Afrique du Nord).

Des différences régionales qui s'estompent

L'analyse des résultats des derniers recensements et enquêtes montre que ces différences géographiques s'estompent. Dans toutes les régions, l'âge moyen au premier mariage des femmes augmente. Souvent, il dépasse 19 ans, et il n'est jamais inférieur à 17,5 ans à deux exceptions près, le Niger et les îles de Sao Tomé et Príncipe (figure 1). Si l'on compare, pays par pays, les données de l'opération statistique la plus ancienne à celles de la plus récente, seuls 4 pays parmi les 37

LE CEPED CHANGE DE DIRECTEUR :
Alain LERY succède à Jacques VALLIN (page 4)

CEPED
15, rue de l'École de Médecine
75270 Paris Cedex 06, France

Tél. (33) 01 44 41 82 30
Fax (33) 01 44 41 82 31

disposant de la double information¹ ont connu un rajeunissement de l'âge au premier mariage des femmes (Cap Vert, Burundi, Comores et Mozambique). L'augmentation est d'une demi-année au moins par décennie pour 30 pays et de plus d'un an pour 15 pays. Conformément au modèle, un recul de la nuptialité semble donc bien se produire en Afrique. Le célibat définitif ne participe pas à cette transition : il reste marginal dans la plupart des pays (Afrique australe exceptée), voire diminue dans certains d'entre eux.

Un effacement des différences régionales se dessine également chez les hommes, mais il est moins marqué que chez les femmes. Ainsi, sur les 32 pays pour lesquels nous disposons de l'information pour les hommes, 26 ont connu une augmentation de l'âge au premier mariage des hommes, mais 8 seulement présentent un accroissement d'au moins un an par décennie de l'âge moyen au mariage. Le célibat définitif reste également faible chez les hommes, le plus souvent inférieur à 5 %.

L'évolution plus rapide de la nuptialité des femmes par rapport à celle des hommes conduit à un resserrement de l'écart d'âges entre conjoints dans la quasi-totalité des pays. Sur les 32 pays étudiés, seuls le Rwanda, le Burundi (qui affichaient des écarts particulièrement faibles sur la période ancienne, respectivement de 0,8 et 2,5 ans) et le Botswana présentent une augmentation de la différence d'âges au mariage entre sexes. D'après les dernières opérations statistiques, les deux tiers des pays ont un écart d'âges inférieur à 6 ans, contre un tiers à peine 30 ans plus tôt.

Le rapprochement des calendriers d'entrée en union des hommes et des femmes constitue un facteur favorable à la diminution de la polygamie. Cependant, pour l'instant, rien ne permet de confirmer cette tendance. Les séries statistiques concernant cette pratique matrimoniale font encore largement défaut. Des observations ponctuelles laissent à penser que l'institution reste solide tout en s'accommodant de nouveaux arrangements domestiques entre conjoints, notamment en ville où la dissociation résidentielle et le développement d'unions informelles s'intègrent de plus en plus souvent au mode de vie polygamique.

Développement ou crise : quels sont les moteurs du changement ?

Partout, l'entrée en union des femmes est d'autant plus tardive qu'elles ont connu une scolarisation prolongée. Au Sénégal, par exemple, d'après l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) de 1992, l'âge médian au premier mariage est de l'ordre de 16 ans pour les femmes sans instruction alors qu'il atteint 19 ans

¹ Nous nous appuyons ici sur les données les plus anciennes concernant la période 1950-1974 et celles plus récentes couvrant la période 1975-1995. Voir Hertrich et Pilon (1997) pour les opérations utilisées et les questions de méthode.

pour celles qui ont suivi une scolarisation primaire et 23 ans pour celles qui ont poursuivi leurs études. Au Zimbabwe (EDS, 1994), cet âge varie entre 16 et 21 ans selon le niveau d'instruction de la femme. Le report des mariages n'est cependant pas en relation directe avec la prolongation des études : la scolarisation secondaire et supérieure des filles reste trop faible en Afrique subsaharienne pour qu'un tel mécanisme ait des effets perceptibles à l'échelle d'un pays. L'école est surtout associée à l'évolution du mariage des femmes par l'émancipation individuelle qu'elle permet et les nouvelles aspirations professionnelles et conjugales qu'elle génère. Il arrive cependant, comme on l'observe chez les Ibo du Nigeria, que le report des mariages des filles instruites traduise de nouvelles exigences des familles, soucieuses de récupérer au travers de la compensation matrimoniale l'investissement scolaire qu'elles ont consenti à leurs filles.

La crise économique que traverse l'Afrique joue aussi son rôle dans le retard de l'âge au mariage. À Dakar, comme dans d'autres villes africaines, ce sont les difficultés à réunir le montant de la compensation matrimoniale et à s'insérer sur le marché de l'emploi qui contraignent de nombreux jeunes à reporter leur mariage et leur installation familiale. En milieu rural, les migrations des jeunes hommes et des jeunes filles sont un autre facteur de l'augmentation de l'âge au mariage, qui n'est pas non plus indépendant des difficultés économiques.

Recul de la nuptialité et baisse de la fécondité

Quand le mariage est le cadre régulier de la procréation, une réduction de la durée de vie passée en union suffit à faire baisser la fécondité, sans que nul autre changement dans les comportements de reproduction ne soit nécessaire. Ce mécanisme a provoqué les débuts de la transition de la fécondité dans de nombreux pays du monde, à tel point que l'on parle de "transition malthusienne"² pour désigner cette première phase de baisse de la fécondité, avant que n'intervienne la limitation délibérée des naissances par les couples (appelée "transition néo-malthusienne"). Un recul de la fécondité associé au recul de la nuptialité féminine est-il également engagé sur l'ensemble du continent africain ?

L'association ne paraît pas systématique. Pour qu'elle s'opère, il faut que le mariage soit et reste le cadre quasi exclusif de la procréation, autrement dit que les naissances pré-conjugales ne viennent pas compenser le "bénéfice" de la diminution de la durée de vie en union. Dans les pays d'Afrique du Nord, engagés depuis longtemps dans la transition de la fécondité, l'augmentation de l'âge au premier mariage a été accompagnée d'une augmentation de l'âge à la première

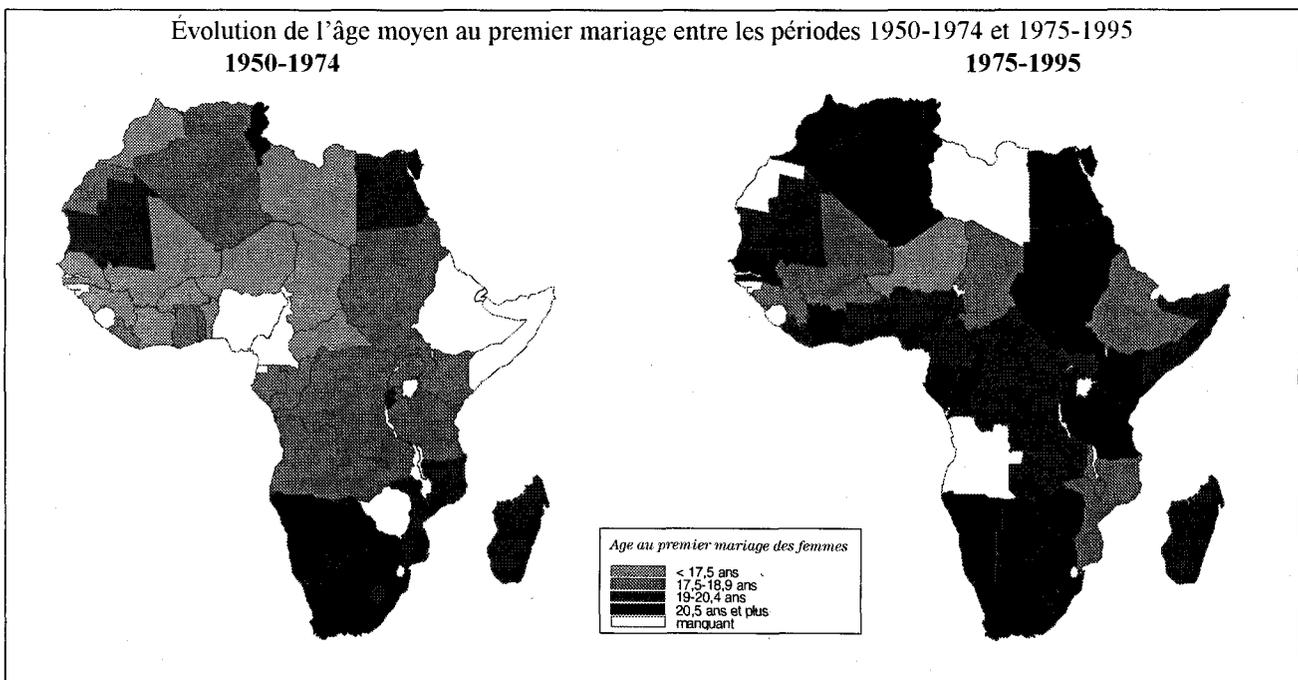
² D'après la terminologie d'Ansley Coale, en référence à Malthus qui préconisait le mariage tardif et le célibat définitif pour freiner la croissance démographique.

naissance et d'une diminution de la fécondité aux jeunes âges. Au Maroc, par exemple, les âges médians à la première naissance et au premier mariage ont évolué parallèlement, augmentant de près de 5 ans entre les générations nées au début des années quarante et celles nées au milieu des années soixante (passant de 16,3 à 21,2 ans pour le premier mariage et de 18,6 à 23,3 ans pour la première naissance). En l'espace de 30 ans (entre 1962 et 1993), la fécondité a été divisée par quatre pour les filles de 15-19 ans et par deux pour les femmes de 20-24 ans.

En Afrique sub-saharienne, la relation se manifeste généralement avec une ampleur plus modeste. On observe, dans différentes sociétés, une déconnexion croissante entre le calendrier de la première naissance et celui du premier mariage. Ainsi, à Lomé, le recul de l'âge au mariage des femmes n'a eu aucune conséquence

Changements matrimoniaux, changements sociaux

L'évolution de l'âge au mariage ne donne qu'une vision très partielle des changements matrimoniaux en cours. Le mariage, dans les sociétés africaines, est bien souvent la résultante de processus complexes qui mettent en jeu les intérêts des familles plus qu'il n'exprime le choix des intéressés. Des procédures longues et codifiées, qui parfois échouent avant le mariage, peuvent conduire à l'existence d'une réelle dynamique pré-conjugale comme chez les Bwa du Mali avec une probabilité de rupture des fiançailles qui atteint 40 %. Les changements dans la formation des couples sont moins bien connus. Les enquêtes approfondies à petite échelle laissent à penser qu'ils sont souvent importants et conduisent à une redéfinition des rapports entre les générations et au sein du couple. Les intéressés interviennent de plus en plus souvent dans le choix de leur conjoint même si le



sur l'âge à la première naissance. En Côte d'Ivoire on observe même, d'après l'EDS de 1994, un âge médian à la première naissance inférieur à celui du premier mariage. Cette dissociation entre mariage et fécondité a pour effet d'augmenter le nombre de naissances pré-conjugales (sans pour autant qu'une augmentation de la fécondité des adolescentes soit forcément en cause). Au Kenya (EDS, 1989), parmi les jeunes générations (20-29 ans), une femme sur cinq était ainsi devenue mère avant d'être mariée. Dans une population rurale islamisée du Sénégal, réputée peu favorable aux naissances hors mariage, celles-ci ont représenté 15 % des naissances de la période 1983-1991, 24 % si l'on y ajoute les conceptions pré-nuptiales. Il convient donc de rester prudent quant aux conséquences du recul de l'âge au mariage sur la baisse de la fécondité tant que la diffusion de la contraception n'aura pas permis aux jeunes filles de contrôler librement leur fécondité.

consentement des familles, et généralement la gestion par ces dernières d'une procédure matrimoniale régulière, restent de mise. Les conditions deviennent ainsi plus favorables à une concertation au sein des familles et au développement d'un partenariat conjugal. De nature plus qualitative et moins directement lié à la fécondité que l'âge au mariage, ces transformations tiennent probablement un rôle fondamental dans le passage vers un régime de fécondité dirigée. En effet, une limitation délibérée de la descendance peut-elle être envisagée avant que la constitution d'un espace de décision individuel et conjugal permette la formulation d'un projet de fécondité ?

Véronique HERTRICH, Marc PILON

Véronique HERTRICH, Marc PILON, 1997 : *Transitions de la nuptialité en Afrique*, Rapport de recherche n°15, CEPED.